

Séance du 23 septembre 2013

Le vingt-trois septembre deux mille treize, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 16/09/2013

Date d'affichage : 01/10/2013

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Mme PAISANT Nadège ; MM LEROUXEL Henri, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Mme LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. ALLIX Gratien (procuration M. LEROUXEL) ;
Mme LEVALLOIS Mireille (procuration Mme LEDOUX) ;
M. BOURDON Noël (procuration M. DUPONT).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Procès-verbal de la réunion du 12 août 2013 :

Mme PAISANT, secrétaire de séance à l'occasion de cette réunion fait observer que la rédaction de son compte-rendu peut porter à une mauvaise interprétation en ce qui concerne la remarque de M. LEMERRE à la suite des propos prêtés à M. BOURGE (ligne 11, page 4).

En conséquence, elle propose de supprimer la phrase : « Monsieur LEMERRE lui fait remarquer qu'il a dû contribuer à sa rédaction ».

Au bénéfice de cette suggestion, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I. Intervention de M. LASRI

1/ Evolution financière 2010 -2012

M. LASRI évoque d'abord l'évolution de la situation financière de la commune des années 2010 à 2012. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 8% et celles concernant la gestion courante de 6%.

Les recettes, quant à elles, ont augmenté de 12%.

La part d'auto financement de la commune pour faire face à ses dépenses s'est améliorée de 17%.

2/ Décisions modificatives budget principal et « Lotissement Beaux Regards »

M. LASRI explique que, en matière de sincérité budgétaire, ce budget annexe devrait être clos et transféré sur le budget principal.

Décisions modificatives budget principal et « Lotissement Beaux Regards » (visa 08/10/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin de clôturer le budget annexe « Lotissement Beaux Regards », il est nécessaire de régulariser les prévisions budgétaires 2013, à la fois sur le budget annexe et sur le budget principal (notamment réintégration de l'emprunt et du déficit).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- Sur le budget annexe « Lotissement Beaux Regards » :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 1641(16) : Emprunt en euros		85 000 €
D 3555 (040) : Terrains aménagés	119 875 €	
R 3555 (010): Terrains aménagés		119 075 €
R 3555 (040) : Terrains aménagés	119 075 €	
R 3555 (040) : Terrains aménagés	34 875 €	
D 608 (043) : Frais terrains en cours aménagt	800 €	
D 66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	800 €	
D 658 (65) : Charges subv. Gest° courante	1 €	
D 7135 (042) : Variat° stocks produits	34 875 €	
D 71355(042) : Variat° stocks terr. Aménagés	119 075 €	
R 796 (043) : Transfert charges financières	800 €	
R 758 (75) : Prod. Divers de gest° courante	1 €	
R 7552 (75) : Prise en charge budgets annexes	34 875 €	
R 7135 (042) : Variat° stocks de produits	119 875 €	

- Sur le budget principal :

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 (21) : Terrains nus		119 075 €
R 1641 (16) : Emprunt en euros		85 000 €
R 021 (021) : Virt de la sect° de Fonctt		34 075 €
D 023 (023) : Virt sect° investissement		34 075 €
D 6521 (65) : Déficit budgets annexes	34 075 €	

M. LEMERRE souligne qu'il est satisfait par les propos de M. LASRI qui répondent à ses interrogations.

3/ Réforme de la TVA sur les lotissements

M. LASRI précise qu'une réforme de la TVA est intervenue entre le moment où la commune a vendu la première parcelle du lotissement du « Bois Hébert » et la dernière. De ce fait, il y aura lieu de procéder à une régularisation après une étude qui sera calculée pour être présentée à la réunion du conseil municipal du mois d'octobre.

II. Espace cinéraire

M. PATIN commente la série de photographies prises à l'occasion de la visite de différents sites cinéraires (Quibou, Ouveille, Saint Denis le Gast, Caen...) présentées par Mme le Maire.

Un plan réalisé sommairement permet de situer l'endroit où un espace cinéraire pourrait être créé dans notre cimetière communal. Cet endroit de dimension réduite comporterait un emplacement réservé aux cavurnes et un autre à la dispersion des cendres.

A cet effet, une clôture en grillage agrémentée d'arbustes à floraison échelonnée va être édifiée dans l'alignement du mur qui ferme le cimetière au pied de la sacristie et la haie d'épines qui borde l'allée va être supprimée.

Un devis sera demandé à l'entreprise DESFRICHES pour la réalisation d'une stèle « Jardin du Souvenir » et un banc. Par ailleurs, du gravier blanc a été livré pour recouvrir les allées.

Une partie de ces travaux sera effectuée pour la Toussaint.

Suite à l'examen complet de l'état du cimetière, une liste des personnes inhumées a été établie et informatisée. Un courrier sera adressé aux familles connues dont la sépulture d'un parent est, soit en mauvais état, soit en état d'abandon.

III. Résidence personnes âgées

Résidence HLM personnes âgées : convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (visa 08/10/2013)

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et en éclairage public de la résidence de 5 HLM pour personnes âgées (APS n° 2013.09.098.48).

A cette fin, le SDEM propose d'établir une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage que Mme le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal. Il est précisé qu'en annexe de cette convention figure une fiche financière provisoire qui sera mise à jour avant le commencement des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ainsi que la fiche financière définitive ;

- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Mme le Maire précise que la réglementation prévoit que le terrain destiné à la construction de cinq logements pour les personnes âgées fera l'objet d'une cession. L'aménagement de la voirie et la viabilisation relevant de la compétence de la communauté de communes, il y aura lieu de procéder également à une vente à leur bénéfice.

Mme le Maire propose qu'un nom soit attribué à ce nouvel ensemble de cinq logements. Elle propose par exemple celui de « Résidence de La Vallée Verte » et demande à chacun de réfléchir pour la prochaine réunion.

IV. Hôtel Restaurant

Il s'avère que la délibération prise le 12 août dernier pour la mise en place du PAP dans le cadre de la ligne Cotentin-Maine n'est pas bonne ; il convient donc d'en prendre une nouvelle.

1/ Hôtel Restaurant : demande d'aide près de RTE créée pour la mise en place du PAP dans le cadre de la ligne COTENTIN-MAINE conformément au Contrat de Service Public signé le 24 octobre 2005 entre RTE et l'Etat, pour la réhabilitation de l'hôtel Restaurant et du logement adjacent (visa 08/10/2013)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le projet de réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ce projet pour les raisons suivantes : maintien d'un commerce de proximité, relance d'une activité économique sur la commune qui pourra occasionner une création d'emploi, rénovation d'un bâtiment existant en respectant toutes les normes en vigueur (RT 2012, accessibilité...).

Considérant la possibilité pour la commune, dans le cadre du « Plan d'accompagnement de projets (PAP) » d'obtenir une aide pour mettre en œuvre des actions de réduction d'impacts du projet de ligne aérienne, d'amélioration de l'insertion des réseaux existants ou de développement économique local durable, en accompagnement de la ligne COTENTIN-MAINE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent qui comprend :

- la réhabilitation du bâtiment restaurant et du logement adjacent avec une extension côté jardin (accueil, sanitaire et salle de séminaire) ;
- la rénovation du bâtiment 2 par la communauté de communes (5 chambres, salle petit déjeuner et réserve) ;

Afin de pouvoir concrétiser ce projet,

AUTORISE Mme le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès de RTE et d'autres partenaires financiers éventuels

APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Montant Tx HT	Participation Commune	Participation RTE	Conseil Général	FISAC	Réserves Parlementaires
660 861.47 €	103 217.10 €	325 349 €	70 000 €	147 2937 €	15 000 €
	15.62%	49.23%	10.59 %	22.29%	2.27 %

Cette délibération annule et remplace celle du 12 août 2013.

2/ Hôtel Restaurant : Avant-projet définitif (APD) (visa 08/10/2013)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les plans relatifs à la rénovation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent, ainsi que le chiffrage de l'avant-projet définitif, tels qu'ils sont arrêtés suite aux diverses modifications apportées avec le comité.

Après délibération, par 10 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet définitif (APD) présenté pour un montant prévisionnel global de travaux de 987 962.08 € HT ;
- autorise Mme le Maire à lancer le marché de travaux en procédure adaptée et à signer tous documents s'y référant.

3/ Hôtel Restaurant : étude de sol complémentaire (visa 08/10/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la demande du Cabinet BET SIMEON, 2 fouilles de reconnaissance de fondations supplémentaires sont à prévoir. En effet, elles permettront de déterminer la géométrie des fondations existantes (type, profondeur, débord) et éviteront ainsi des surcoûts lors des travaux. L'une sera réalisée en arrière du bâtiment (côté extension) et l'autre côté cour, sous le balcon.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation des 2 fouilles supplémentaires par le Cabinet FONDASOL de Mondeville, pour un montant HT de 500 €.

V. Divagation d'animaux

Mme le Maire a été contactée par M. François OSMOND qui a réussi à faire déplacer les services de la Direction Départementale de Protection des Populations de la Manche pour constater les problèmes de divagation des animaux appartenant à Mme Marylène BIARD. Pour permettre à ces services d'intervenir, il convient de prendre un arrêté intimant à Mme BIARD l'ordre de ne pas laisser ses animaux en divagation.

Mme le Maire informe qu'elle envisage de prendre cet arrêté.

VI. Agence Postale

Mme le Maire revient sur l'information qu'elle avait donnée lors de la dernière réunion du conseil municipal au sujet de l'embauche de Mme Aurélie PAING en remplacement de Mme Aurélie DESLANDES.

La veille de sa prise de fonction, Mme PAING a appelé Mme le Maire pour lui indiquer qu'elle ne souhaitait plus prendre ses fonctions à cause des horaires qui ne lui convenaient pas car elle n'a pas l'intention de faire du bénévolat tous les soirs.

Le refus de modifier les horaires a engendré un appel téléphonique à Mme Laura CHARLES, figurant en seconde place sur la liste. Elle suit actuellement une formation financée par La Poste.

Mme DESLANDES a accepté de poursuivre son emploi jusqu'au retour de congé de Mme LEMIEUX. Cependant, l'agence postale a dû rester fermée les samedis matin du mois de septembre en l'absence de remplaçante.

Il s'avère que Mme CHARLES a posé la même question au sujet du temps supplémentaire le soir. Le besoin correspond à 1h30 par semaine, ce qui correspond à un quart d'heure par jour. Compte tenu du montant de l'indemnité perçu par la commune, il n'est pas logique d'encaisser un bénéfice sur ce poste. Deux solutions se présentent :

- augmenter le temps de travail de l'agent et maintenir les heures d'ouverture actuelles ;
- diminuer les heures d'ouverture au public, en supprimant le créneau de 15h30 à 16h30 du vendredi, qui avait été mis en place pour satisfaire au besoin des personnes âgées qui ne souhaitent pas se déplacer la nuit.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas accéder à la demande d'augmentation du volume horaire et laisse Mme le Maire contacter Mme CHARLES.

VII. Affaires diverses

Salle de sport : Il semble que le ponçage du sol apporte une réponse positive aux problèmes d'humidité. De la poussière demeure encore en suspension et continue de se déposer. Cette gêne a fait l'objet d'un message électronique de la part de l'épouse d'un joueur de tennis de table. Ce message a été transmis au président de la JSC qui n'en était pas destinataire et porté à la connaissance des membres du conseil municipal.

Un devis a été demandé à une entreprise de nettoyage ; il s'élève à 840,00 euros.

Compte-tenu de cette somme relativement élevée, M. BOURGE indique que les employés communaux aidés de deux adjoints réaliseront le dépoussiérage.

Par ailleurs, le recours à un courtier est envisagé pour nous aider à solliciter les entreprises spécialisées qui voudront bien s'engager à solutionner les problèmes de la toiture de la salle de sport.

Décès de Mélanie FOSSEY : M. Noël BOURDON, par l'intermédiaire de Mme le Maire, remercie les conseillers municipaux qui ont manifesté leur soutien par des fleurs et par des dons, lors du décès de sa compagne.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX PP H. LEROUXEL
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS PP M. LEDOUX
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON PP H. DUPONT
Malika LEDOUX	